

Charte de jumelage des communes



de Janinges et de Cléder



*Nous,
Yves Laurat, maire de Janinges, et Gérard Danielou, maire de Cléder,
munis des pouvoirs qui nous ont été conférés par les assemblées communales
que nous avons l'honneur de présider, nous renouvelons notre volonté de promouvoir
et d'encourager toutes actions qui permettent aux habitants de nos cités de continuer
l'engagement commencé il y a vingt ans.*

*Des liens d'amitiés se sont renforcés entre nos concitoyens à l'occasion des échanges « mer
et montagne », autour du ski et de la voile, organisés par les associations de jumelage des
deux communes.*

*En été, en hiver et tout au long de l'année, nous nous engageons à continuer à favoriser les
rencontres entre Clédérois.e.s et Jacquemard.e.s, qu'elles soient culturelles, sportives ou
simplement amicales.*

*Breton.ne.s et Savoyard.e.s ont tant d'Histoire, de traditions et d'expériences
si authentiques à partager, qu'une vraie aventure humaine s'est nouée aux deux
bouts de la France.*

*Après la première signature apposée le 30 mai 1998, nous proclamons ainsi
solennellement la décision de renouveler les objectifs de ce jumelage entre les
communes de Janinges et de Cléder, et en ce mardi 21 février 2017, nous
apposons au bas de cette charte, nos signatures respectives avec le sceau de nos
deux communes,*

*Yves Laurat,
Maire de Janinges*

*Gérard Danielou,
Maire de Cléder*

